



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 28 juin 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et M. BEKHTAOUI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Louis LAURENT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Françoise TENENBAUM, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Catherine HERVIEU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Philippe BELLEVILLE., M. Norbert CHEVIGNY.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT, M. Rémi DELATTE, M. Yves BERTELOOT, Mme Françoise MANSAT, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI pouvoir à M. Mohammed IZIMER, M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Philippe CARBONNEL pouvoir à Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS, Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Janine BESSIS, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Bernard OBRIOT pouvoir à M. Jacques PILLIEN, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY.

OBJET : DEPLACEMENTS - Aménagement du parc relais de Mirande - Demande de subvention

Le parc de stationnement-relais de Mirande est situé dans le site dit des « Portes de Mirande ».

Ce projet s'inscrit dans le Plan de Déplacements Urbains et plus particulièrement de l'action 21 qui préconise la création de parcs relais. L'objectif poursuivi est d'offrir aux habitants de l'aire urbaine, non ou mal desservie par les transports collectifs et aux habitants péri-urbains une alternative à la voiture individuelle pour accéder aux pôles d'intérêt de l'agglomération et du Centre-Ville de Dijon.

L'intérêt d'implanter un parking relais à proximité de l'échangeur de Mirande a été confirmé par l'étude de l'Agence RIBI.

La valorisation du site des portes de Mirande s'inscrit dans le projet de développement du Grand Campus de l'est dijonnais. L'objet de l'étude engagée par le Grand Dijon est de définir un parti d'aménagement cohérent pour valoriser les abords de l'échangeur qui constitue une double entrée d'urbanisation vers Dijon et vers Quetigny et l'est-dijonnais, dont l'aspect actuel est marqué par la prédominance visuelle des infrastructures routières.

Le parti d'aménagement proposé par le bureau d'étude Atelier du Paysage intègre les projets engagés ou envisagés autour de l'échangeur, dans leur stade de définition connu au moment de l'étude : parc tertiaire de Mazen-Sully, pépinière d'entreprises, développement du CREPS, le parc d'activités Mirande-Université conduit par le Conseil Régional, prolongement de l'impasse Champeau, mise en œuvre de l'intermodalité des déplacements (ligne de TCSP, parc-relais, parc vélos,...), piscine olympique, stade d'athlétisme sur le site de l'Université de Bourgogne...

Le site de l'échangeur de Mirande a été identifié comme un point d'implantation stratégique pour un parking relais, en raison notamment :

- de son accessibilité routière directe depuis la rocade,
- du passage de la Liane n°1 (Quetigny/Chevigny ⇔ Talant) à forte fréquence (5') avec un temps de rabattement performant vers le Centre-Ville (13') et des lignes 13 (Neuilly-les-Dijon/Sennecey ⇔ Greuse) et 34 (Quetigny ⇔ Saint-Apollinaire) qui desservent le CHU. A noter que la Liane 1 transporte plus de 30 000 voyageurs/jour soit 1/5^{ème} du nombre de voyages global sur 6 réseaux.
- de la situation de l'arrêt « Coubertin » sur un site protégé, qui permet les correspondances avec les 3 lignes et une traversée de la voie de circulation générale sous protection de feux,
- de la lisibilité générale qu'il pourra procurer aux différents publics entrant par sa conception même, sa perception depuis les voies et ses « prolongements signalétiques ». Il constituera le premier élément du « puzzle paysager » visant à recomposer le site.
- de la proximité du CHU qui constitue un pôle d'emploi important, du parc d'activités Mazen-Sully, du CREPS,...etc. Un distinguo doit être établi entre les établissements qui justifient l'usage du parking relais parce que nécessitant de déposer sa voiture pour emprunter les transports collectifs à partir de cet endroit (CHU, Université, centre-ville,...etc.) et ceux accessibles directement à pied depuis Mirande (Mazen, Rectorat, CREPS, piscine, parc d'activités Mirande-Université du Conseil Régional, ...) pour lesquels le parking relais ne peut que jouer un rôle d'appoint marginal.

L'ordre de grandeur des besoins de places de stationnement se situe entre :

- un seuil minimal de 130 places,
- un seuil maximal de 500/600 places.

Les parkings relais sont parmi les équipements les plus difficiles à dimensionner, car leur fréquentation est extrêmement fluctuante et dépend de paramètres tels que la politique de stationnement au centre-ville et le niveau de saturation des pénétrantes routières, eux-mêmes variables dans le temps.

Aussi, entre ces deux « bornes » de 130 à 600 places, l'idéal est de disposer d'une offre « à géométrie variable » : commencer « petit » mais avec des possibilités d'extension.

Les opportunités foncières existantes autour de l'échangeur permettent de retenir le site d'implantation de la 1^{ère} tranche du parking relais dans le quadrant sud-est (voir plan).

Cet emplacement ne nécessite pas de travaux en ouvrage. La partie du terrain situé en bordure de la route départementale (RD 107b) permet la création dans un premier temps d'environ 130 places de stationnement en surface. Le reste du terrain devra permettre une possibilité d'extension d'environ 170 places. La surface disponible dans l'emprise existante permet a priori l'accueil d'environ 300 places, avec une densité de stationnement paysager. Pour augmenter sa capacité, l'option de déplacement de la voie longeant le CREPS, préconisée par Atelier Paysage, peut être intégrée dans la réflexion.

La possibilité d'aménager une aire de stationnement et de location vélos abritée sera recherchée dans le cadre de la conception du plan d'aménagement d'ensemble.

Les études d'avant-projet confiées à l'équipe de maîtrise d'œuvre composée d'Alfred PETER,... et du BAFU, montrent que le coût prévisionnel de cette réalisation est d'environ 1,1 million d'euros hors taxes (hors matériels)

Pour mener à bien cette réalisation, le Grand-Dijon souhaite bénéficier d'une subvention du FEDER à hauteur de 30 % soit 300 000 €.

Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération ont été ouverts au budget primitif 2007; Le dossier de subvention auprès du FEDER avait été déposé en Octobre 2006. Les services de la préfecture nous ont avisé de son l'instruction favorable. Il convient donc de délibérer pour en solliciter le versement.

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE**

- de solliciter à hauteur de 300 000 € l'intervention du FEDER
- de **mandater** Monsieur le Président pour signer tout acte utile à la bonne administration de cette opération.

Publié le - 2 JUIL. 2007
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 3 JUIL. 2007

